

Préavis N° 1276/2020 au Conseil Communal concernant :

Une demande de crédit d'investissement destiné à la création d'un fonds de soutien communal «COVID-19»



Table des matières

1. Préambule	3
2. Mesures mises en place et envisagées	3
3. Financement et conséquences comptables.....	5
4. Conclusions	6

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

La planète entière traverse une pandémie sans précédent qui affecte tous les secteurs, que ce soit sanitaire, économique et financier.

La Suisse n'est malheureusement pas épargnée par cette pandémie qui a contraint le Conseil fédéral à prendre des mesures de confinement exceptionnelles depuis mars dernier pour l'endiguer et protéger la population.

Ces mesures de confinement exceptionnelles prises par le Conseil fédéral ont eu malheureusement comme conséquences des répercussions financières importantes sur la quasi-totalité des acteurs économiques, dont les petits commerces de proximité qui en ont particulièrement souffert, mais également sur les activités sportives, culturelles et de loisirs, ainsi que pour les personnes à bas revenus.

La Municipalité considérant qu'il est du devoir d'une collectivité publique de soutenir ces acteurs économiques, culturels, associatifs, ainsi qu'une partie de la population en précarité financière durement touchée, propose au Conseil communal d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement spécifique de **CHF 800'000.-** sous forme d'une enveloppe globale destinée à les soutenir financièrement.

Ce crédit sera avant tout destiné à relancer l'économie locale, mais également à soutenir de manière ponctuelle les commerces, sociétés locales et associatives dans le besoin. Il sera également destiné à aider les familles ou personnes dont la situation financière serait devenue précaire à cause des mesures restrictives mises en place dans le cadre de cette pandémie.

2. Mesures mises en place et envisagées

Mesures déjà mises en place

En complément aux mesures déjà mises en place par la Confédération et le Canton pour soutenir l'économie, à savoir notamment les prêts sans intérêts accordés aux entreprises et cautionnés par la Confédération, la prise en charge par l'Etat du 25% des loyers commerciaux, la gestion facilitée et étendue du chômage partiel pour les entreprises, la Municipalité a également déjà mis en place certaines mesures qu'elle considérait comme prioritaires.

En effet, afin de soutenir les commerces de proximité touchés de plein fouet par ces mesures de confinement et étant donné que les locataires commerciaux d'une collectivité publique ne pouvaient pas bénéficier de la prise en charge par l'Etat de 25% du loyer, la Municipalité, par mesure d'équité, a souhaité offrir à ses locataires commerciaux les mêmes possibilités que celles offertes aux autres commerces.

C'est pourquoi, la Municipalité a accordé à ses locataires commerciaux touchés par les mesures de fermeture, une réduction de loyer de 75% durant deux mois, soit 25% sous forme d'aide communale et 50% sous forme de ristourne de loyer pour les mois d'avril et mai 2020 sous réserve de la signature d'une convention entre les parties.

Le coût ou le manque à gagner de cette 1^{ère} mesure est estimée à environ CHF 40'000.-/mois, soit environ CHF 80'000.- pour deux mois.

En complément à cette 1^{ère} mesure, la Municipalité a également souhaité offrir la gratuité des terrasses en 2020 pour l'ensemble des établissements publics de la Commune représentant pour la Commune un manque à gagner annuel d'environ CHF 10'000.- .

La Municipalité a par ailleurs suspendu tous les rappels et reporté les échéances de l'ensemble des loyers commerciaux au 30 juin 2020.

La Municipalité a également mis en place un système de livraison à domicile destiné à la population à risque de plus de 65 ans organisé par les services communaux conjointement avec un prestataire local.

Autres soutiens envisagés

Conscient que ces 1^{ères} mesures ne touchent qu'une partie d'un secteur économique, et dans l'objectif d'élargir son soutien aux différents secteurs affectés, la Municipalité envisage de répartir l'enveloppe globale de CHF 800'000.- sous forme d'aides directes ou indirectes différenciées par secteur.

Hormis le soutien affecté à l'aide aux petits commerces et à l'économie locale dont la Municipalité n'a pas forcément de recul, les autres aides pour les différents secteurs ont été réparties de manière proportionnelle aux soutiens actuels pondérés toutefois en fonction des branches les plus touchées.

Cette répartition par branche pourrait être la suivante :

ESTIMATION DE REPARTITION DU SOUTIEN COMMUNAL DE CHF 800'000.-



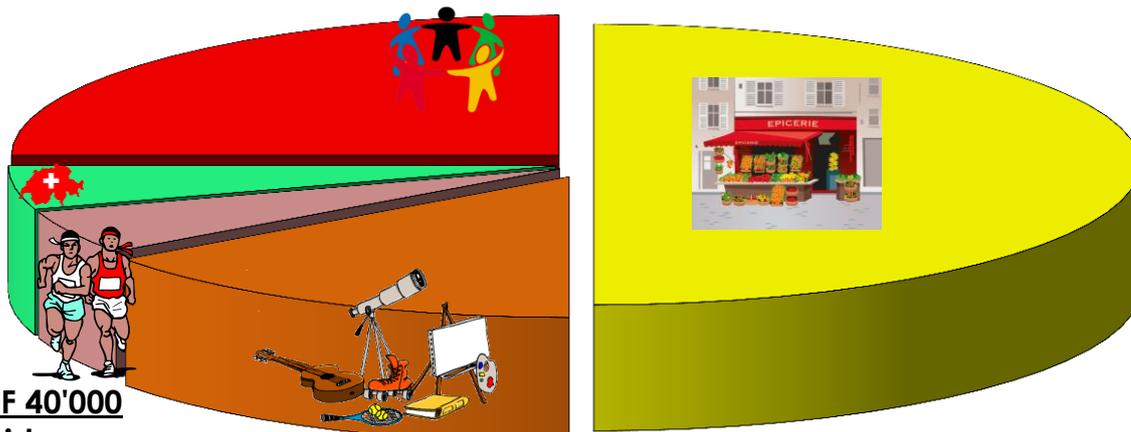
CHF 200'000.-
d'aide dans le
domaine social

CHF 400'000
d'aide aux petits
commerces et à
l'économie locale

CHF 40'000
d'aide au
secteur
touristique

CHF 40'000
d'aide aux
activités
sportives

CHF 120'000
d'aide aux activités
culturelles et de loisir



L'estimation du coût de ces mesures est difficile à chiffrer, de par les nombreuses incertitudes quant à la durée et l'ampleur des mesures restrictives à venir, mais également quant aux demandes et besoins réels de la population et des commerces.

Toutefois, la Municipalité estime qu'une «enveloppe» de CHF 800'000.- devrait être suffisante pour permettre de couvrir en partie les besoins..

Dans le cadre de la mise en place de ces mesures, la Municipalité se réserve la possibilité de s'adjoindre les services de personnes des secteurs concernés.

La Municipalité ne manquera pas de communiquer au Conseil communal d'ici la fin de l'année, les différentes mesures concrètes qu'elle aura mises en place dans le cadre de ce crédit extraordinaire COVID-19.

3. Financement et conséquences comptables

Financement

Afin de permettre de financer ces diverses mesures évaluées à CHF 800'000.-, il est prévu de constituer un fonds de réserve spécifique à cet effet.

Pour ce faire, il est prévu de prélever ce montant dans le fonds de réserve relatif à «l'assainissement de la caisse de pension» d'un montant de 1 million qui avait été constitué en 2012 lors des réflexions sur l'assainissement de la caisse de pension et qui n'a plus vraiment d'utilité à l'heure actuelle compte tenu des décisions d'assainissement qui ont été mises en place depuis.

Conséquences comptables

Etant donné que ces mesures d'aides pourraient ne pas concerner uniquement l'exercice 2020, il a décidé de créer un compte d'investissement spécifique à cet effet.

Par mesure de transparence et dans l'objectif de regrouper tous ces coûts et manques à gagner au même endroit, il sera créé un compte d'investissement spécifique nommé «Mesures de soutien conséquences COVID-19» sous la rubrique 719 «aides et subventions communales».

Ces différentes aides seraient financées par la trésorerie courante de la Bourse communale et amortie par un prélèvement du même montant en fin de chaque année sur le fonds de réserve affecté à cet effet. Elles n'auront dès lors aucune incidence sur les résultats des exercices à venir.

Elles influenceront toutefois bien entendu les réserves et les liquidités à disposition de la Commune.

4. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lutry

- vu le préavis municipal ° 1276/2020
- ouï le rapport de la Commission des finances

décide :

- I. D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes actions et mesures d'aide qu'elle jugera utiles dans le cadre du crédit accordé;
- II. D'accorder un crédit d'investissement de CHF 800'000.- sous forme d'enveloppe spécifique destinée à soutenir financièrement l'économie locale, associative, culturelle, sportive et le domaine social dans le contexte économique actuel particulièrement difficile lié aux mesures de restrictions mises en place par la Confédération dans la lutte contre la pandémie COVID-19;
- III. D'admettre le mode de financement proposé;

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic

Charles Monod

Le secrétaire

Denys Galley



Adopté en séance de Municipalité du 18 mai 2020

Municipal délégué : Etienne Blanc